

**CRIEL-SUR-MER**

## UN AN APRÈS L'ÉBOULEMENT OÙ EN EST LE PROJET DE DÉMOLITION DE LA MAISON RUE DES VIKINGS ?

Il y a un an, un important bloc de craie s'est effondré de la falaise de Criel-sur-Mer, menaçant directement la maison qui se situe à son sommet. Interdite d'accès, la maison devait être rachetée puis détruite, mais où en est le projet ?

Il y a un an, presque jour pour jour, un énorme bloc de calcaire s'était détaché de la falaise de Criel-sur-Mer, à proximité du parking de la plage de Mesnil-Val. On s'en souvient tous, tant pour l'importance de l'effondrement, avec la chute d'un pan de falaise de plus de 23 mètres de large, que pour la menace que représente cet éboulement pour la maison situé sur cette parcelle, rue des Vikings.

Alors qu'un arrêté avait été pris pour interdire l'accès à la parcelle et, par ricochet, l'accès à la maison, des membres du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'étaient rendu sur place quelques jours après l'éboulement pour expertiser les lieux et confirmer le danger immédiat. À la suite de ça, les élus de la commune ont voté pour l'acquisition de l'habitation en vue de sa démolition.

### Dans l'attente d'un arrêté préfectoral



En novembre 2023, un imposant bloc de calcaire s'est détaché de la falaise à Criel-sur-Mer, menaçant directement une habitation. Celle-ci va être détruite en 2025. Augustin Thibouw

Mais alors que le vote a été réalisé le mercredi 6 décembre 2023, la démarche de rachat auprès des propriétaires n'a pu être réalisée. « On attend l'arrêté préfectoral », indique Alain Trouessin, maire de Criel-sur-Mer. « Pour que la commune puisse racheter le bien avant de l'abattre, il nous faut un arrêté préfectoral, c'est de la démarche administrative ». Mais l' élu se montre tout de même confiant quant à l'obtention prochaine de ce document : « Il ne devrait pas tarder à arriver ».

Une fois cet arrêté déposé,

la commune lancera l'appel d'offre pour trouver l'entreprise qui réalisera la démolition de la maison. « Je pense qu'elle sera abattue, au plus tard, à la fin du premier trimestre de 2025, le temps que l'on fasse toutes les démarches administratives complémentaires et que l'on consulte l'entreprise ». Le coût est évalué autour de 350 000 €, cela comprend le rachat de la maison, la démolition et la sécurisation du site.

Elle sera donc la troisième maison à être détruite sur la commune en 10 ans. En février 2023, une maison en bord

de falaise rue Gontran-de-Marlart, sous arrêté de péril depuis 2021, a été détruite. En 2014, déjà, dans la rue des Vikings, la « villa Canti » a été rasée du paysage Criellois. Alain Trouessin se montre également inquiet pour une autre habitation, située rue du Chevington. « J'ai déjà discuté à plusieurs reprises avec le propriétaire », avoue l'édile. « Je pense qu'elle ne va pas tarder à suivre ». Selon lui, une douzaine de maisons seront amenées à disparaître à Criel-sur-Mer dans les vingt prochaines années.

• Augustin Thibouw